

Commission Locale de l'Eau du SAGE Thau-Ingril

COMPTE RENDU DE SEANCE

18 février 2026 | 18h00 – Espace

Liste de présence

COLLEGE	Etablissement / structure	Représentant	Présent/ Représenté/Excusé/ Absent	Procuration à
Représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux	Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée	Monsieur Sébastien DENAJA	A	
	Conseil Départemental Hérault	Madame Véronique CALUEBA	A	
	Mairie de Balaruc les Bains	Monsieur Angel FERNANDEZ	R	M. GARCIA
	Mairie de Balaruc le Vieux	Monsieur Marcel BOSC	P	
	Mairie de Bouzigues	Monsieur Cédric RAJA	A	
	Mairie de Frontignan	Monsieur Olivier LAURENT	A	
	Mairie de Gigan	Monsieur Jacques BERGE	A	
	Mairie de Loupian	Monsieur Alain VIDAL	A	
	Mairie de Marseillan	Monsieur Walter BIGNON	A	
	Mairie de Mèze	Monsieur Jean-Christophe DALBIGOT	P	
	Mairie de Montagnac	Monsieur Rémi BARTHES	A	
	Mairie de Montbazin	Monsieur Aurélien DALOZ	E	
	Mairie de Pinet	Monsieur Nicolas ISERN	A	
	Mairie de Poussan	Monsieur Sylvain BARONE	R	M. RIBES
	Mairie de Sète	Monsieur Vincent SABATIER	E	
	Mairie de Villeveyrac	Monsieur Michel GARCIA	P	
	Syndicat mixte du bassin de Thau	Madame Maryalis CAMEL	A	
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur Loïc LINARES	P	
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur Max SAVY	A	
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur Josian RIBES	P	
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur Thierry BAEZA	E	
	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	Madame Gwendoline CHAUDOIR	A	
	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	Monsieur Laurent DURBAN	A	
	Syndicat du Bassin du Lez	Monsieur Jérôme MOYNIER	R	M. GARCIA
	Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau des communes du Bas Languedoc	Monsieur Georges NIDECKER	P	
	Syndicat Mixte d'études et de travaux de l'Astien	Monsieur Gérard NAUDIN	A	
	Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois	Monsieur Serge PESCE	A	
	Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault	Monsieur Christophe MORGIO	A	

Usagers	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Occitanie	Monsieur Emmanuel BASSINET	A	
	Prud'homie de Thau-Ingril	Monsieur Jean-Marie RICARD	A	
	Comité Régional Conchylicole de Méditerranée	Monsieur Fabrice GRILLON	E	
		Monsieur Patrice LAFONT	P	
	France Nature Environnement	Monsieur Eric VINDIMIAN	P	
	Association ADENA	Madame Julie BERTRAND	E	
	Chambre de Commerce et d'Industrie de Sète-Frontignan-Mèze	Monsieur Christophe FERNIQUE	A	
	Chambre d'Agriculture de l'Hérault	Madame Céline MICHELON	P	
	La coopération agricole Occitanie	Monsieur Jean Yves ROUILLE	E	
	Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement du bassin de Thau	Madame Pauline CONSTANTIN	E	
	Fédération des Industries Nautiques	Monsieur Thierry LESIEUR	E	
	Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer Occitanie	Monsieur Christian GUIRAUD	P	
	Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Sète bassin de Thau	Monsieur Michel BOIVIN	P	
	Conservatoire des Espaces Naturels	Monsieur Rémi JULLIAN	R	M. VINDIMIAN
	Comité départemental du Tourisme		E	
Etat et ses établissements publics	Voies navigables de France	Madame Emilie COLLET	E	
	Préfecture de l'Hérault	Madame Maïté LAIR	P	
	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Monsieur Pierre VINCHES	E	
	Agence Régionale de Santé		A	
	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ou son représentant	Madame Elisabeth VIDAL	E	
	Direction Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation	Madame Sylvie ROBERT	P	
	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	Madame Muriel RIBOT	E	

Autres personnes présentes	
Monsieur Nicola LEBON	Cereg ingénierie
Monsieur Fabien CHRISTIN	Cereg ingénierie
Monsieur Sébastien DAVID	Géorives
Madame Agnès D'ARTIGUES	SMBT
Monsieur Stéphane ROUMEAU	SMBT
Madame Hélène FABREGA	SMBT

Rappel de l'ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la CLE du 30 septembre 2025
2. Modification du règlement intérieur de la CLE (suite au Décret n°2024-1098 du 2 décembre 2024)
3. Retour sur la tenue du Comité de lagune du 11 février 2026
4. Lancement de l'étude Besoins-Ressource « Sécurisation de l'accès à l'eau douce pour l'ensemble des usages »
5. Rapportage de la Commission Milieux Aquatiques et humides : Etude de délimitation des Espaces de bon fonctionnement des cours d'eau
6. Validation de l'engagement de la CLE pour la réalisation du Bilan du SAGE
7. Informations diverses

M. Garcia remercie la commune de Frontignan pour son accueil et l'ensemble des personnes présentes pour la dernière CLE qu'il mènera en tant que Président.

M. Garcia procède à l'appel et rappelle l'ordre du jour.

1. Adoption du compte rendu de la dernière CLE (Cf. Diapo 3)

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

2. Modification du règlement intérieur de la CLE (suite au Décret n°2024-1098 du 2 décembre 2024) (Cf. Diapos 4 à 9)

Le quorum des 2/3 des membres de la CLE n'ayant pas été atteint lors de la CLE précédente, le vote du règlement intérieur est reporté ce jour sans nécessité de quorum.

Mme Fabrega rappelle les principaux éléments de modification, surlignés en bleu dans la présentation.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

3. Retour sur la tenue du Comité de lagune du 11.02.2026

M. Garcia invite M. Linares à présenter le retour sur le comité de lagune.

M. Linares rappelle que ce comité de lagune s'est tenu dans le cadre de la crise vécue par la profession conchylicole. Entre l'agglomération qui gère la compétence assainissement et les professionnels concernés. Ce comité n'a pas vocation à remplacer ni la CLE ni le comité stratégique du Contrat mais doit favoriser le partage de la connaissance technique et des stratégies mises en place par l'agglomération sur ces compétences.

Les points d'amélioration ont été identifiés, notamment :

- La gestion du réseau sud de l'assainissement pour lequel les travaux sont en cours
- La gestion du pluvial avec la réduction des volumes entrant dans les réseaux unitaires notamment
- La désimperméabilisation des sols

M. Linares souligne que le comité de lagune doit permettre de répondre aux interrogations que les professionnels peuvent avoir, et aux gestionnaires des réseaux de pouvoir maintenir un dialogue plus régulier pour témoigner du travail qui est fait.

M. Garcia rappelle l'engagement de la CLE depuis l'approbation du SAGE à œuvrer dans le sens de l'amélioration et la préservation du bon état de la Lagune et des milieux aquatiques, notamment à travers la mise en place d'un plan de réduction des rejets qui a pu être inscrite dans les contrats de Thau.

Au regard des événements de cet hiver, M. Garcia invite la CLE à poursuivre et prioriser ces futurs travaux autour de la prise en compte des enjeux du changement climatique et norovirus, notamment dans le cadre de la révision du SAGE à venir.

4. Lancement de l'étude Besoins-Ressource « Sécurisation de l'accès à l'eau douce pour l'ensemble des usages » (Cf. Diapos 11 à 34)

M. Garcia remercie M. Christin et M. Lebon pour leur présence. Il rappelle que cette étude majeure est attendue sur le territoire.

Il rappelle que l'étude doit permettre de faire un **bilan quantifié** de nos besoins en eau, de nos ressources d'aujourd'hui et de demain sous changement climatique puis de définir collectivement un **programme d'actions et/ou plan de sécurisation de l'eau douce pour l'ensemble des usages**.

M. Lebon présente le contexte issu des recherches bibliographiques et des premiers entretiens qui se sont tenus depuis le début de l'étude.

Echanges :

M. Nidecker demande la parole avant de devoir s'absenter. Le SBL s'interroge sur la manière dont l'étude va prendre en compte le volet besoin sur Thau et le traduire possiblement en contrainte au niveau de la ressource. Il rappelle que le SBL dépend déjà d'une étude menée sur la vallée de l'Hérault et de l'étude BRL menée sur les prélèvements du Rhône. Le SBL ne souhaitera pas que le territoire définisse un niveau de besoin qui serait ensuite imposé au SBL. M. Nidecker rappelle que c'est le SBL qui décide comment il fonctionne : avec l'eau de l'Hérault ou l'eau du BRL et rappelle que faire appel à la ressource BRL a un coût bien supérieur.

M. Nidecker indique qu'au regard des données demandées au SBL dans le cadre de l'état des lieux, le syndicat se donnera le droit de décider quelles données seront transmises.

Mme Fabrega rappelle que l'étude doit prendre en données d'entrée les ressources telles qu'elles existent aujourd'hui et dans les projections des syndicats pour les années futures.

M. Nidecker explique qu'aujourd'hui, le SBL répond aux demandes qui lui sont faites de la part des communes ou des syndicats, au regard des schémas existants. Il indique que lorsque l'étude aura identifié les besoins du territoire, le SBL répondra sur la capacité à y répondre en fonction des ressources disponibles. Il rappelle que les volumes de l'usine Debaille sont en capacité de passer de 30 000 m³ à 60 000 m³ et que le SBL prévoit de pouvoir injecter de l'eau BRL en amont du captage de Florensac pour pouvoir la prélever sans impacter le Fleuve. La désalinisation de l'eau de mer est également étudiée par le SBL. La capacité du syndicat en pompage aujourd'hui c'est 140 000 m³/jour alors que l'été dernier ce ne sont que 77 000 m³/j qui ont été prélevés.

M. Garcia rappelle que l'idée de l'étude n'est pas de faire de l'ingérence dans le fonctionnement du SBL mais bien de permettre au territoire de disposer des données le plus précises possibles pour comprendre le circuit de l'eau douce sur le territoire de Thau. Il rappelle aussi que dans le cadre de la future révision du SAGE, la stratégie à 30/40 ans de la sécurisation du territoire de Thau devra être clairement présentée.

Cela nécessite dès aujourd'hui une connaissance précise de la production et la distribution en fonction des usages actuels et des besoins à venir.

Mme Fabrega rappelle que le territoire doit s'engager dans une trajectoire décidée de manière concertée, tout en prenant en compte les objectifs de réduction des prélèvements et des consommations qui risquent d'être exigés dans le cadre de la révision du SAGE. Les données les plus fines possibles de production et de distribution aux communes et aux syndicats de Thau par le SBL sont donc essentielles à la bonne réalisation de l'état des lieux des ressources sur le territoire.

Le SBL indique que depuis 15 ans, les volumes prélevés en périodes estivales ont fortement diminué et que le rendement des réseaux atteint les 90%. Alors qu'en parallèle, avec les arrêts sécheresses notamment, le SBL connaît une baisse unitaire de prélèvement par branchement et donc une baisse des recettes.

M. Garcia indique que la CLE souhaite que l'état des lieux de l'étude inclue l'ensemble de ces éléments pour démontrer la trajectoire déjà engagée par le SBL. M. Nidecker quitte la séance.

M. Linares espère que l'étude pourra aborder de nouvelles solutions comme la réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration, dont la salinité pourrait être réduite en utilisant de l'eau BRL du réseau KLM. L'utilisation de réseaux d'eau brute dans les nouveaux aménagements doit également être traitée. Le territoire doit réellement étudier l'ensemble des solutions qui permettront d'éviter tout nouveaux prélèvements sur les eaux souterraines.

M. Garcia rappelle que l'étude est dans sa phase 1 et qu'il s'agit dans un 1^{er} temps de bien partager l'état des lieux. Il rappelle également que les besoins liés aux milieux naturels en eau douce doivent également être pris en considération.

Mme Lair s'interroge sur la position du SBL à ne pas communiquer l'ensemble des données.

Mme Michelon confirme que l'obtention de données précises vont dans le sens de l'objectif du territoire et de la prise en compte de l'ensemble des usages.

M. Christin rappelle que le partage du diagnostic ne pourra se faire qu'avec les données du SBL.

M. Garcia invite la CLE à relancer le SBL pour obtenir les données nécessaires à l'état des lieux.

M. Vindimian rappelle que les besoins des milieux ne se limitent pas aux débits des cours d'eaux, d'autres milieux ont des besoins qui devront être identifiés dans l'étude.

M. Linares interroge sur le rapport de l'humain à la gestion de l'eau. Il faudra davantage mettre en avant la nécessité de réduire nos consommations.

M. Garcia rappelle qu'il ne faut pas réduire l'étude à l'eau potable et être très attentifs à l'ensemble des usages.

Mme Fabrega présente ensuite l'étude « Estimation des prélèvements agricoles dans le bassin de Thau » réalisée par la Chambre d'agriculture de l'Hérault. **(Cf. Diapos 36 à 39)**

5. Rapportage de la Commission Milieux Aquatiques et humides : Etude de délimitation des Espaces de bon fonctionnement (EBF) des cours d'eau (Cf. Diapos 40 à 68)

Mme Fabrega rappelle le contexte de la réalisation de l'étude.

M. David restitue de manière synthétique les résultats de l'étude EBF.

Mme Fabrega remercie M. David pour l'ensemble du travail réalisé.

Elle rappelle également que le travail n'est pas terminé et qu'un important travail de concertation va débuter en fin d'année pour définir les EBF concertés.

Ce sont ces EBF concertés qui seront ensuite retranscrits dans le SAGE. La CLE devra alors déterminer, dans la mesure du droit, quelle portée juridique sera donnée à ces EBF : traduction dans les PLU, etc...

L'inscription des EBF dans les SAGE permet également de soutenir

Mme Michelon rappelle que les agriculteurs sont déjà soumis à de nombreuses contraintes, et que les zones d'expansion des crues sont souvent situées en zones agricoles. La chambre d'agriculture souhaite être étroitement associée à la concertation sur les EBF concertés.

Lors de la concertation, il pourra être intéressant d'anticiper les questions sur les contraintes qui découleront des EBF concertés.

M. Dalbigot s'interroge sur la nécessité d'intégrer dès aujourd'hui dans les révisions de PLU. Mme Fabrega rappelle que les EBF techniques ne sont pas opposables.

6. Validation de l'engagement de la CLE pour la réalisation du Bilan du SAGE (Cf. Diapos 69 à 76)

Le SAGE a été approuvé en 2018.

Une large part des dispositions a été mise en œuvre et de nouveaux défis s'imposent au Bassin versant

M. Garcia propose que la CLE engage le bilan du SAGE afin de pouvoir travailler à sa révision dès 2027.

La CLE :

- suivra l'état d'avancement du bilan au travers du Bureau et de commissions spécifiques
- mobilisera si besoin les partenaires afin de faciliter le recueil des données/indicateurs
- actera la validation du Bilan et de l'évaluation du SAGE

Le SMBT

- portera la réalisation du Bilan-évaluation du SAGE et son animation

- mobilisera les outils financiers et techniques pour faciliter la réalisation du bilan

La réalisation du Bilan-Evaluation du SAGE de Thau-Ingril conduira la CLE à se positionner sur son engagement vers la

Révision du SAGE.

Il est proposé à la CLE de valider le lancement du Bilan évaluation du SAGE

7. Informations diverses (Cf. Diapos 77 à 85)

. Réinstallation de la CLE suite aux élections municipales. En fonction des calendriers de désignation des représentants par les communes et les groupements de communes et de la modification de l'arrêté préfectoral, l'installation de la CLE se fera en septembre dans le meilleur des cas.

. Le CGIEC est en cours de signature. Pour rappel la CLE est l'instance de gouvernance et de suivi du Contrat.

. Présentation du réseau des référents rivières.

En clôture de la séance à 20h00, Monsieur Michel GARCIA remercie l'ensemble des membres de la CLE avec qui il a eu plaisir à mener à bien les projets durant son mandat de Président et invite ses membres à poursuivre le travail engagé.